

Le professeur de lycée de Gap, M. Gaumont, qui a fourni de nombreuses notes secrètes au Grand-Orient sur les officiers de ce lycée.

LE PRÉSIDENT. — Je rappelle que, dans cette affaire, il y a eu des décrets de loi, et que j'ai respecté le régime; ces décrets, ils les attendent encore.

M. DOUMER, président de la commission du budget. — M. Grosjean ne pourrait-il pas réserver ce débat pour la discussion du budget de la guerre?

M. GROSJEAN. — Non, parce que je veux demander au ministre de l'instruction publique quelles mesures il compte prendre pour réprimer la débauche dans l'enseignement.

M. CHAUMIE. — Au cours de l'interpellation de M. Guyot de Villeneuve, on a lu une lettre de M. Gaumont, dans laquelle il est dit que j'ai fait à ce sujet. M. Grosjean parle maintenant de M. Dequaire, c'est la première fois que j'entends parler de ce nom. Je ne puis pas répondre sans avoir pris des renseignements.

M. GROSJEAN donne lecture de lettres qu'il a écrites à M. Dequaire à M. Vadecan.

M. GROSJEAN. — Discutons le budget.

M. CHAUMIE. — Ces documents que je lis vous gênent sans doute.

M. GROSJEAN. — Pas du tout; mais ce dont vous parlez n'a rien à voir avec le budget.

M. CHAUMIE. — Vous d'ailleurs, documents émanant de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. CHAUMIE. — C'est à rien à voir avec l'instruction publique.

M. CHAUMIE. — Je ne viens répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

M. GROSJEAN. — Je ne puis pas répondre qu'à la partie du discours de M. Grosjean concernant M. Gaumont. Quant aux autres fonctionnaires, n'ayant pas été mentionnés, je ne puis pas ni prononcer sans connaître les documents.

par la commission pour l'amélioration des traitements du personnel de l'enseignement primaire. (Applaudissements.)

Le chapitre 92 augmentant de 6.581.075 fr. le crédit proposé, est adopté.

La suite de la discussion sur le budget est renvoyée à jeudi, 2 heures.

La séance est levée à 8 h. 35 et renvoyée à jeudi matin, 9 heures.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 novembre. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

Après l'expédition des affaires courantes le conseil s'est occupé de diverses questions que soulève la discussion du budget, actuellement en cours devant la Chambre.

Nouvelles Politiques

GRUPE SOCIALISTE
Paris, 15 novembre. — Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni aujourd'hui sous la présidence du citoyen Augagneur, député du Rhône.

Il a entendu dans ses revendications une délégation de l'Association générale des agents des postes, télégraphes et téléphones. Il a désigné pour accompagner la délégation auprès du président du Conseil les citoyens Bagnot et Normand.

Il a reçu une délégation de travailleurs municipaux qui lui ont exposé leur désir de voir mettre à l'ordre du jour le rapport de M. Barthou sur les modifications à apporter au régime des Syndicats professionnels.

LES RETRAITES OUVRIÈRES
La commission d'assurance et de prévoyance sociales réunie, ce matin, sous la présidence de M. Guieysse a terminé la révision des articles du projet relatif à la création des caisses de retraites, elle a réservé toutefois le chapitre concernant les sociétés de secours mutuels qu'elle abordera mardi prochain, après avoir reçu des renseignements de l'office du travail.

LES VOTES A LA CHAMBRE
Le groupe de la réforme parlementaire s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Charles Benoist.

Il a examiné les diverses propositions tendant à modifier l'article 81 du règlement de la Chambre (Scrutins).

Après un échange d'observations entre MM. Groussau, Derblay et Louis Martin (Var), le groupe a répondu: 1. le projet de résolution de M. Jules-Louis Breton (Cher); 2. le projet de résolution de MM. Delory, Allard, etc.

Il a adopté à l'unanimité le projet de M. Louis Martin, établissant le vote strictement personnel, à charge de dernier de la défendre et à donner mission à M. Charles Benoist de faire à la tribune une déclaration en ce sens.

LA GUERRE Russo-Japonaise

Les opérations en Mandchourie

TELEGRAMME DE KOUROPATKINE
Petersbourg, 15 novembre. — Le général Kouropatkine a télégraphié à l'empereur: «Le 11 novembre, avant l'aube, un détachement de chasseurs volontaires, commandé par le lieutenant Voditsky, effectua une exploration dans le rayon à la disposition de l'ennemi, dans la direction du village de Kouamitsa, à deux kilomètres à l'est de Tsan-You-Pouza.

Une patrouille japonaise, composée de huit dragons, rencontrée dans ce village, s'éloigna au sud-est de Kouamitsa. Nos chasseurs découvrirent deux rangées de retranchements occupés par une compagnie ennemie.

Après avoir attaqué par des feux et après avoir envoyé une partie du détachement pour tuer les Japonais, le lieutenant Voditsky les délogea des retranchements qu'il occupa; mais, l'alarme ayant été donnée dans le rayon de la position principale de l'ennemi, un bataillon dirigé rapidement vers les retranchements occupés par les chasseurs.

Les deux compagnies japonaises de tête, mitraillées par les saives de nos chasseurs, retroussèrent, emportant leurs tués et leurs blessés, deux autres compagnies se retirèrent en mouvement tournant derrière les collines.

Le détachement de chasseurs, emportant un soldat tué, un grièvement blessé et quatre autres légèrement blessés, restés dans les rangs, se retira sur nos positions.

Le feu de l'artillerie s'intermittent les 11 et 12 novembre de notre côté et de la part de l'ennemi sur tout le front contre les travaux de retranchement.

Je n'ai reçu aucun rapport signalant un engagement avec l'ennemi.

Le siège de Port-Arthur

TELEGRAMME OFFICIEL JAPONAIS
Tokio, 15 novembre. — On télégraphie du quartier général du général Nogi, sous Port-Arthur, le 14 novembre: «Les pertes japonaises dans l'attaque du

30 octobre contre Port-Arthur ont atteint 1.500. C'est l'assaut le plus désastreux que l'armée ait livré jusqu'alors.

Des troupes avaient pris possession du fort important de Ki-Kouan-Chan-Est, lorsque les Russes, recevant des renforts rejeteront les Japonais au pied de la colline.

Les Russes étaient maintenant dans les travaux de sape contre la brèche de la position. La capture de ce fort permettrait aux Japonais de dominer les forts qui se trouvent en face de l'arête, et de faire donner leur infanterie.

Déclarations d'un ambassadeur russe

La Russie luttera jusqu'au bout. — Pas de médiation.
Washington, 14 novembre. — Le comte Cassini, ambassadeur de Russie, a fait la déclaration suivante: «La Russie poursuivra la guerre jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle ait triomphé. Je crois de mon devoir de répéter que la Russie n'interrompt, en aucun cas, ses préparatifs militaires en Extrême-Orient.

«Tous les bruits relatifs à des ouvertures directes de paix de la part du Japon et à une médiation des puissances sont, d'après moi, lancés dans le but de convaincre l'opinion publique que la fin de la guerre est proche. On espère de cette façon favoriser les revenus japonais. La Russie ne permettra pas une intervention étrangère que la Grande-Bretagne ne l'ait fait d'abord pendant leur lutte avec l'Espagne.

«Il est incontestable que la Russie, dont les revenus atteignent 1 milliard de dollars, ne peut pas être influencée par la question des frais de guerre. Le crédit de la Russie est fermement établi et toutes les personnes au courant des marchés financiers sont parfaitement convaincues de la solidité des finances russes.

MOBILISATION DE LA GARDE RUSSE
Londres, 15 novembre. — On télégraphie de Petersbourg au Daily Telegraph qu'après le départ des troupes actuellement mobilisées, l'empereur ordonnera la mobilisation de la 2e division de l'infanterie de la garde, comprenant les régiments de Moscou, de Pavlosky et de Finlande, ainsi que la brigade légère désignée sous le nom de Strelkovy.

L'importance de cette mesure, qui a été décidée il y a quinze jours, indique combien l'empereur est résolu à continuer la lutte jusqu'à son bout.

Jusqu'à présent, les régiments de la garde ne participent en campagne que si le commandement général des troupes était exercé par un grand-duc ou par l'empereur lui-même. Maintenant, ils vont partir avec le général Kouropatkine à la tête d'un bon nombre de régiments de réserve, qui ont oublié en grande partie leur instruction militaire.

On télégraphie de Saint-Petersbourg à la «Gazette de Francfort» que la récente mobilisation, ordonnée par le gouvernement russe dans les provinces polonaises, couvre une étendue de 19 districts et affecte un total de plus de 100.000 hommes, dont 40.000 seulement ont été choisis pour un service actif.

30.000 hommes sont déjà partis. Les autres se concentrent près de Petersbourg à Radomsk.

Le Drame de Cluses en Cour d'Assises

Deuxième audience. — Les interrogatoires

Annecy, 15 novembre. — La deuxième audience est ouverte à 8 h. 30. Les débats du Palais sont presque déserts et peu de monde assiste à l'audience. Dans des caisses, au pied de la cour, se trouvent les assis dont l'usage les patrons assassins.

LES INTERROGATOIRES MICHEL CRETIEZ
Le président procède d'abord à l'interrogatoire de l'ainé des fils Cretiez, Michel Cretiez, âgé de 36 ans, veuf sans enfants.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes conseiller municipal de Cluses, n'est-ce pas? Les renseignements que vous avez fournis au maire de Cluses, vous représentent comme ayant un caractère conciliant et doux.

Le président indique ensuite au jury la topographie de la rue et la maison citée au pied de la cour, se trouvant le même jour à la justice à aujourd'hui à fixer les responsabilités.

Il rappelle que, comme son père, l'accusé est né à Aranches (Haute-Savoie) et qu'il exerce le métier de forgeron. En 1871, le père Cretiez vint s'établir à Cluses, où il exerça un certain temps comme simple ouvrier forgeron, plus tard patron de campagne, c'est-à-dire qu'il faisait travailler au dehors pour son compte. Il parvint ainsi à réaliser une fortune et à acheter une maison à Cluses.

Le président fait passer sous les yeux du jury le plan de l'usine où logeaient les trois aînés des fils Cretiez, le père et le plus jeune fils habitant une maison de campagne.

C'est de l'extrémité du plateau, le poursuivi devenait plus difficile, offrait surtout plus de dangers.

Il lui fallait franchir des groupes de rochers, sur une voie étroite, se voyant de l'autre côté et était obligé de rétrograder, quand les murures s'élevaient contre celui qui voulait forcer les lignes.

Tout à coup, Robert disparut. En même temps, une poussée violente faisait perdre au paysan terrain gagné.

Il essaya de se dissimuler de son mieux, se rapetissant derrière les hautes tailles et les larges manteaux de révoltes, mais une nouvelle poussée le ramena en avant, et il se trouva, malgré ses efforts, en pleine lumière.

Alors il n'osa plus bouger, mais ses mains, sous son carrioc, tremblaient violemment; ses jambes refusaient de le porter, et à deux ou trois reprises il fit quelques pas, trébuchant et chancelant comme un homme ivre.

Un groupe de misérables sordides, en guenilles, l'entoura avec des éclats de rire et des exclamations.

«Hé! mon ami, mon bon garçon, il paraît que tu es un peu trop de whiskey ayant fait le whisky. Il se peut que tu sois un bon garçon, mon ami, pour les frères qui vous entourent?»

Il se dégagea, sans répondre, pendant que les autres continuaient de rire et que les autres s'avançaient, en lui demandant le numéro 17 et le numéro 18 seront ceux que Dieu a choisis pour punir un traître. Qu'il soit fait selon la volonté de votre jury, mes bons garçons, et que Dieu conduise la main des deux plus dignes d'entre vous.

C'était le premier élu qui avait parlé au nom des jurés. Quand il fut assis, le tirage au sort commença. Les rangs défilèrent devant Mac Doll, qui défilait toujours les mots:

D. — Vous êtes ancien élève de l'École d'horlogerie de Cluses?
R. — Parfaitement.
D. — Vous avez même obtenu une médaille?
R. — C'est exact.
D. — Combien gagniez-vous chez votre père?
R. — 150 francs par mois.
D. — Vous étiez en outre logé et nourri?
R. — Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT. — Quel était le genre de travail dans votre usine?
R. — Les plumes d'acier étaient conduites de machines. Nous faisons le mouvement. Une demi-douzaine d'autres travaillaient au remontage des pièces.

D. — Combien étaient-ils payés?
R. — De 65 à 70 francs par mois. Il y en avait quelques-uns qui gagnaient 4 fr. 50 et 5 francs par jour.
D. — Et les femmes?
R. — Jusqu'à 50 francs par mois.

LE PRÉSIDENT. — Votre père n'était-il pas directeur de l'usine?
R. — Mon père traitait ses ouvriers comme il nous traitait, nous. Il n'était pas plus sévère avec eux.

LE PRÉSIDENT. — Cela a peut-être été pour quelque chose dans l'irritation des ouvriers?
R. — Je l'ignore.

LE PRÉSIDENT indique ensuite que la maison Cretiez, qui travaillait pour Besançon, faisait annuellement un chiffre d'affaires de 50.000 francs et il poursuit:
D. — Vous avez dit qu'il y avait un jour, de s'aider, de se créer un entourage. C'est alors qu'ils se constituèrent en syndicat. Ce syndicat avait pour but la défense commune de leurs intérêts et l'amélioration de leurs salaires. Il est bien probable que votre père n'a d'un bon œil la création de ce syndicat.

R. — Il n'a rien fait contre lui.
LE PRÉSIDENT. — C'est en 1903 que se créa ce syndicat. En mai 1904 ont lieu les élections municipales; deux listes sont en présence, l'une patronnée par les membres du syndicat, qui figuraient Peloux, et de vos frères, l'autre liste constituant le conseil municipal actuel et dont vous faisiez partie à ce moment-là. Le 2 mai, après élections, il y eut des manifestations.

R. — Oui, on injuria notre père; on cria: «A bas les patrons! A bas les Cretiez! A bas les proprios!» et la manifestation était dirigée contre nous.

D. — Pourquoi votre père a-t-il renvoyé sept ouvriers?
R. — Par manque de travail; et du reste, l'un d'entre eux, Julliard, avait été prévenu un mois à l'avance.

LE PRÉSIDENT. — C'est la première fois que vous parlez de cela. On entendra cet ouvrier.
Le président explique ensuite qu'en 1904 jusqu'au mois de mai, on a livré plus de travail qu'en 1903; mais Henri CRETIEZ se levant répondit qu'à cette époque on manquait de modèles, les calendriers ayant été détruits à la suite d'un incendie.

Henri Cretiez indique ensuite que sur les sept ouvriers renvoyés cinq n'étaient pas électeurs.

LE PRÉSIDENT à Michel Cretiez. — On a dit que votre père avait l'intention de provoquer une grève pour se débarrasser des ouvriers fait partie du syndicat, et de vos frères, Jean Cretiez, aurait dit qu'il n'y avait qu'il fallait faire tomber le syndicat.

R. — Non! C'est uniquement par manque de travail que mon père avait congédié les ouvriers.

LE PRÉSIDENT. — Bref, les ouvriers renvoyés le 10 mai ont eu un référendum au syndicat; ils reviennent ensuite vous dire: «Nous allons tous chômer un certain nombre d'heures par jour de façon à ce que vous puissiez donner du travail à tout le monde.»

Henri CRETIEZ, se levant. — C'est moi qui ai été le plus violent; je leur ai proposé de reprendre le travail, leur disant qu'on réduirait la journée à tous, mais la proposition ne fut pas acceptée.

LE PRÉSIDENT. — Votre père aurait-il accepté de les reprendre?
R. — Il n'aurait pas accepté les revendications proposées par les grévistes: 1° faire syndiquer tous les ouvriers; 2° reprendre les sept renvoyés avec chômage partiel et 3° retirer tout travail fait à l'extérieur pour le faire faire à l'intérieur de l'usine.

Il y avait eu des tentatives de conciliation se produisant. Votre père les repousse toutes; la grève s'accroît, alors les manifestations prennent un caractère plus énergique.

Michel CRETIEZ. — Oh, un caractère très violent.

LE PRÉSIDENT. — Qu'appellez-vous violent?
R. — Quand le cortège passe devant notre habitation, le casse, brise les vitres et défonce la porte d'entrée; plus de 500 à 600 pierres sont lancées sur la maison.

LE PRÉSIDENT. — Cela m'étonne; j'ai vu votre maison, et je ne me suis pas aperçu qu'elle ait été aussi abîmée.

L'ACCUSÉ. — Deux arbres ont été sciés dans la cour.

LE PRÉSIDENT. — Enfin la troupe et les gendarmes arrivent à Cluses; ils interdisent les manifestations; le calme revient alors; les tentatives de conciliation recommencent; elles échouent de nouveau; votre père accepte de reprendre le travail, mais le lendemain ce qu'il a accepté la veille.

C'est en vain que le juge de paix, le sous-préfet, et plus tard le préfet lui-même, s'interposent; votre père ne veut rien entendre. Cependant, le 5 juillet, le calme régnait toujours, les troupes se sont retirées; il n'était pas utile en effet d'imposer des frais inutiles à la commune; seule la brigade de gendarmerie est maintenue.

de sa voix grave, faisait prêter aux Enfants d'Acier leur redoutable serment.

Vous juriez d'être à la sentence, sur votre vie, sur la vie de vos enfants, sur le salut de l'Irlande!

Et tous, dans un formidable cri, cri de cinq cents poitrines:

— Nous le jurons sur notre vie, sur la vie de nos enfants, sur le salut de l'Irlande!

Les plus vaillants sortaient de la foule et allaient plonger la main dans le grand panier d'osier, et Joe Mac Doll déplaçait le morceau de toile qu'ils tiraient et lisait le numéro sorti. Et les jurés, au fur et à mesure, prenaient place derrière les autres.

Quand le tirage fut fini, Mac Doll demanda: — Reconnaissez-vous Robert Traynor, coupable de trahison?

Les douze jurés répondirent: — Oui, Robert Traynor est coupable. — Quelle peine a-t-il méritée? — La mort!

Comment devra-t-il mourir? — Qu'il soit pendu, ou qu'une balle mette fin à ses jours, ou qu'il étouffe dans la chambre de Cluses, ou qu'il se noie dans la Saône, ou qu'il soit brûlé vif dans sa cabane, peu importe, pourvu que dans deux fois vingt-quatre heures il ne soit plus vivant.

— Qui sera chargé de l'exécution? — Le sort en décidera. Que chacun vienne tirer au sort un numéro; les deux Enfants qui auront ramené le numéro 17 et le numéro 18 seront ceux que Dieu a choisis pour punir un traître. Qu'il soit fait selon la volonté de votre jury, mes bons garçons, et que Dieu conduise la main des deux plus dignes d'entre vous.

L'ACCUSÉ. — Le conseil municipal avait cependant voté le maintien des troupes.

LE PRÉSIDENT. — Comment le maire a-t-il pu alors en réclamer le retrait? Il y a un dépeche de lui au dossier.

Enfin, poursuit le président, votre père refusa l'indemnité accordée par les ouvriers, le préfet lui-même lui fit cette proposition.

R. — Il ne lui a pas fait connaître la réponse des ouvriers.

LE PRÉSIDENT. — C'est absolument inraisonnable. Enfin plus tard, votre père finit par accepter les conditions proposées pour la rétrocession, mais il veut que les ouvriers paient les dégâts causés chez lui. En vain des personnes s'offrent-elles à payer elles-mêmes ces frais. Il s'y refuse absolument.

R. — Mon père voulait que ce soit porté sur le procès-verbal d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi cela? Qu'importe que ce soit payé par l'un ou par l'autre. Je ne saurais trop dire que votre père a eu un tort considérable; s'il est dans cette audience qu'il l'entende bien. Vous dites: Il est bon. Je réponds: Il ne suffit pas toujours d'être bon, il faut aussi savoir être conciliant.

La Fusillade

On arrive alors aux événements terribles qui se produisirent les 17 et 18 juillet dernier. LE PRÉSIDENT rappelle que le 17 la manifestation n'alla pas plus loin que devant la mairie.

L'ACCUSÉ. — Parce que la force armée l'a arrêtée.

D. — A quelle époque avez-vous fait venir des fusils de Saint-Etienne?
R. — Après l'attaque du 2 et du 3 juillet.

D. — Votre père avait fait venir son interrogatoire que lui conduisit d'une façon remarquable et avec beaucoup de clarté, indique que le 18 dès le matin, le cortège des manifestants parcourut les rues de la ville de Cluses sans incident.

D. — L'après-midi, un autre cortège se forma. On chanta, c'est certain, dit le président; on portait un drapeau rouge; il y avait 68 jours que les ouvriers ne travaillaient pas; après un eussent long chômage ils commencent à avoir faim et à se montrer exaspérés. Les refus successifs de votre père. Ils affirmèrent qu'ils voulaient simplement l'indemnité; vous, au contraire, vous prétendez qu'ils voulaient vous donner l'assaut. Eh bien, avaient-ils intérêt à détruire l'usine? Je ne le pense pas.

— Mais, répond Michel Cretiez, les manifestants criaient: «A mort! A l'échafaud!» Nous avions reçu une lettre anonyme de menaces.

LE PRÉSIDENT. — Vous étiez armés. La force armée était à l'usine, des gendarmes à la mairie; que risquiez-vous de faire?
R. — Pardon, il n'y avait seulement deux cuisiniers à l'usine; les soldats étaient au loin, à l'exercice.

D. — On venait d'installer une seconde section de 25 hommes à l'usine.
R. — Il y avait au moment de la manifestation aucune troupe.

LE PRÉSIDENT. — La troupe qui faisait l'exercice était à peine à 150 mètres de là; elle serait vite arrivée. Bref vous vous étiez impressionnés.

R. — Il y avait plus de deux mois que nous étions menacés; on criait: «A mort les Cretiez! Tuez-les! Pendez-les!» On traquait avec des masses contre la porte de l'usine pour l'enfoncer; on jetait des pierres. Je suis descendu à la fin, et j'ai pris mon fusil. J'ai tiré d'abord un coup pour montrer la foule que se trouvait là. Comme on continuait à manifester, j'ai encore tiré deux coups sans savoir où je tirais et puis je ne sais plus ce qui s'est passé.

LE PRÉSIDENT. — Il y avait là environ 200 personnes et vous tirez dans la tas; on crie, dites-vous, c'est certain cela; mais les témoins disent qu'ils n'avaient que des cannes et des bâtons.

— Oh! réplique l'accusé, il y en avait qui avaient des masses, des revolvers, un fusil, des barres de fer, des fourches et des haches.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y avait plus ni fourches, ni fusils, ni revolvers. Quant aux haches, il y en a eu plus tard. Les bâtons, nous venons plus tard ce qui était; et puis, il n'est pas question de savoir s'il y avait des armes; il faut savoir si l'on s'est servi.

Le président conte que l'ainé des Cretiez ait tiré, comme il se dit, un premier coup de feu en l'air. Le capitaine David, qui se trouvait avec une bande à la porte de l'usine, a déclaré avoir vu tomber un homme au premier coup de feu tiré de la deuxième fenêtre, aussitôt après qu'une pierre eut été lancée contre la muraille.

LE PRÉSIDENT. — Les grévistes, voyant tomber un homme, ont commencé à se précipiter éparpillés ici ou là. Bientôt, deux autres hommes tombèrent à leurs côtés.

D. — Vous avez tiré de plusieurs endroits. Vous êtes montés sur les établis pour tirer.
R. — Non, Monsieur le président.

D. — Les témoins qui vous ont vu. Corabien de coups avez-vous tirés?
R. — Je ne puis le dire. J'étais très affaibli, je ne puis pas ce qui s'est passé.

LE PRÉSIDENT. — Il est certain qu'un grand nombre de coups de feu ont été tirés; certains ont été commémorés; en tout cas, il n'est pas fait beaucoup de victimes; trois morts et une quarantaine de blessés.

Aujourd'hui que vous avez eu le temps de réfléchir, de penser, eh bien, voyons, sincèrement, ne pensez-vous pas qu'il aurait

deux de votre laisser brûler votre usine; au moins, une usine, celle se reconstruit, les existences humaines se se remplissent malheureusement pas. (Mouvements.)

L'accusé, qui verse des larmes se répond rien.

Je ne suis pas, poursuit le président, à vous pour inviter à l'usage de la légitime défense; ce sera en tout cas au jury à apprécier; mais je vous le répète il n'aurait pas mieux valu voir brûler cette usine, cent fois, à la place des victimes.

— Oh! oui, s'écrie alors Michel Cretiez, dans un sanglot étouffé.

LE PRÉSIDENT. — Comment le maire a-t-il pu alors en réclamer le retrait? Il y a un dépeche de lui au dossier.

Enfin, poursuit le président, votre père refusa l'indemnité accordée par les ouvriers, le préfet lui-même lui fit cette proposition.

R. — Il ne lui a pas fait connaître la réponse des ouvriers.

LE PRÉSIDENT. — C'est absolument inraisonnable. Enfin plus tard, votre père finit par accepter les conditions proposées pour la rétrocession, mais il veut que les ouvriers paient les dégâts causés chez lui. En vain des personnes s'offrent-elles à payer elles-mêmes ces frais. Il s'y refuse absolument.

R. — Mon père voulait que ce soit porté sur le procès-verbal d